



LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

LETTRE D'INFORMATION #39 – Mai 2020

EN BREF

www.registre-coproprietes.gouv.fr

Ce mois-ci, la lettre d'information :

- présente les **impacts de l'application de la loi d'urgence sur le Registre** ;
- rappelle les **différents Webservices du registre** ;
- annonce les **prochaines évolutions du Registre** dans les mois à venir.



RAPPEL : LES WEBSERVICES DU REGISTRE

- **WS1** : Immatriculation
- **WS2** : Mise à jour
- **WS3** : Téléchargement des données de la copropriété
- **WS3 bis** : Renvoi des données de la copropriété grâce à son numéro
- **WS4** : Demande de rattachement
- **WS5** : Déclaration de successeur
- **WS6** : Renouvellement de mandat
- **WS7** : Confirmation de rattachement après déclaration du prédécesseur



ÉDITEURS DE LOGICIEL

La mise en service des exercices non approuvés **impacterait le fonctionnement des Web Services 1, 2 et 3**. Veuillez vous référer au dernier contrat d'interfaces disponible [ici](#). **Nous reviendrons vers vous par mail concernant les modalités de tests (accès à la plateforme de test, procédures...)**.



LE CHIFFRE CLÉ *



432 139 copropriétés immatriculées

* Données au 26/05/2020



APPLICATION DE LA LOI RELATIVE À L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Les ordonnances publiées [le 26 mars 2020](#) et [le 22 avril 2020](#) actent la difficulté de tenir les assemblées générales de copropriétés en période de confinement. Tout contrat de syndic qui expire ou a expiré entre le 12 mars 2020 et un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire est prolongé.

Ainsi, tous les mandats arrivant à échéance entre le 12 mars et le 10 septembre 2020 sont prolongés jusqu'au 10 mars 2021.



L'ÉVOLUTION DU REGISTRE

- ➔ Le transfert d'hébergement est terminé. Les anomalies résiduelles sont désormais résolues. Nous vous prions de nous excuser pour les dérangements occasionnés pendant cette période de transfert.
- ➔ Prolongation des mandats concernés par la loi d'urgence le 11 mai
- ➔ **À venir :**
- ➔ Elargissement des données disponibles dans l'annuaire des copropriétés dès la publication du décret
- ➔ Mise en production des exercices non approuvés en septembre



LES LIENS UTILES

Accueil du Registre : [https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/](https://www.registre-coproprietes.gouv.fr)

S'abonner à la newsletter en cliquant sur ce [lien](#)



[Le guide utilisateur
syndic](#)



[Mémo « Fin de
mandat »](#)



[Le guide notaires](#)

